



## Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata

# AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 295 - 2025 et CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 237 – 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA

Aux personnes intéressées par un projet de règlement concernant les lieux d'installation et les modalités d'entretien des avertisseurs de fumée.

AVIS est, par les présentes, donné par le(a) soussigné(e) :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution # 2025 - 077 à sa séance régulière du 7 avril 2025, tiendra une assemblée publique de consultation le **14 mai 2025** à compter de **18 heures à la bibliothèque municipale** en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1);

Qu'il soit visé par ce projet de règlement :

De renforcer la sécurité des occupants en précisant clairement les lieux d'installation et les modalités d'installation et les modalités d'entretien des avertisseurs de fumée, afin d'assurer leur bon fonctionnement et prévenir les risques liés aux incendies.

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, au 209, rue de l'Église aux heures d'ouverture (de 8h à 16h30 du lundi au jeudi).

Donné à Saint-Elzéar-de-Témiscouata

Ce 07 mai 2025

Par

Directrice générale